Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0752

commission principale :	finances et institutions
objet :	**Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2001 au budget supplémentaire 2002.**
service :	Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Budget principal - exercice 2002 - affectation du résultat de fonctionnement 2001

Le résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la communauté urbaine de Lyon constaté au compte administratif approuvé le 10 juin 2002 s'élève à 107 325 163,29 € à la clôture 2001. Compte tenu des reports de dépenses (37 627 667,56 €) et de recettes (3 095 093 €), le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 72 792 588,73 €.

En investissement, l'autofinancement prévisionnel n'étant pas réalisé dans l'exercice, la section d'investissement accuse un déficit de clôture de 75 193 274,65 €. Compte tenu des reports de recettes (34 063 584,17 €) et de dépenses (30 753 667,71 €). Le déficit cumulé d'investissement qui apparaît est de 71 883 358,19 €.

Il est proposé d'affecter 71 883 358,19 € de l'excédent de fonctionnement à la résorption du déficit d'investissement à inscrire sur le compte budgétaire 106 800, excédent de fonctionnement capitalisé du budget principal.

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2002 - affectation du résultat d'investissement 2001

La section d'investissement est excédentaire à la clôture 2001 de 611 222,05 €. Compte tenu des reports de recettes (170 275 €) et de dépenses (441 968,14 €), l'excédent d'investissement disponible est de 339 527,81 €.

Il est proposé d'affecter 339 527,81 €, l'excédent d'investissement au remboursement de l'avance consentie par le budget principal sur le compte de dette 167 800 avance du budget principal.

Budget annexe des eaux - exercice 2002 - affectation du résultat de fonctionnement 2001

Le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe des eaux constaté au compte administratif approuvé le 10 juin 2002 s'élève à 6 039 748,68 € à la clôture 2001.

En investissement, l'autofinancement prévisionnel n'étant pas réalisé dans l'exercice, la section d'investissement accuse un déficit de clôture de 12 710 825,16 €. Compte tenu des reports de recettes (7 688 921,49 €) et de dépenses (901 280,10 €), le déficit d'investissement qui apparaît est de 5 923 183,77 €.

Il est proposé d'affecter cette somme à partir de l'excédent de fonctionnement à la résorption du déficit d'investissement à inscrire sur le compte budgétaire 106 880, réserves diverses, au budget annexe des eaux.

Budget annexe de l'assainissement - exercice 2002 - affectation du résultat de fonctionnement 2001

Le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement constaté au compte administratif approuvé le 10 juin 2002 s'élève à 20 650 751,86 € à la clôture 2001. Compte tenu des reports de dépenses (628 296,54 €) et de recettes (560 000 €), le résultat cumulé s'élève à 20 582 455,32 €.

En investissement, l'autofinancement prévisionnel n'étant pas réalisé dans l'exercice, la section d'investissement accuse un déficit de clôture de 16 762 390,72 €. Compte tenu des reports de recettes (153 198 18 €) et de dépenses (1 428 344,81 €), le déficit cumulé d'investissement qui apparaît est de 18 037 537,35 €.

Il est proposé d'affecter 18 037 537,35 € à partir de l'excédent de fonctionnement à la résorption du déficit d'investissement à inscrire sur le compte budgétaire 106 880, réserves diverses, au budget annexe de l'assainissement.

Résultat cumulé 2001 des budgets communautaires (en €)

Libellé	Budget			
	principal	urbanisme	eaux	assainissement
Fonctionnement				
A - recettes réalisées	756 178 835,23	4 333 315,16	20 704 282,20	83 182 870,70
B - dépenses réalisées	653 456 804,20	4 333 315,16	14 702 474,05	65 222 965,51
C - résultat de fonctionnement de l'exercice 2001 (A-B)	102 722 031,02	0,00	6 001 808,15	17 959 905,18
D - résultat de fonctionnement reporté 2000	83 603 082,96	0,00	6 514 926,87	23 864 654,45
E - affectation à l'investissement en 2001	78 999 950,70		6 476 986,34	21 173 807,77
F - résultat de fonctionnement à la clôture 2001 (C+D-E)	107 325 163,29	0,00	6 039 748,68	20 650 751,86
R1 - report de recettes	3 095 093,00	441 968,14		560 000,00
R2 - report de dépenses	37 627 667,56	441 968,14		628 296,54
G - résultat cumulé de fonctionnement (F+R1-R2)	72 792 588,73	0,00	6 039 748,68	20 582 455,32
Investissement				
H - recettes réalisées	502 772 029,43	4 251 460,12	23 255 237,09	52 310 159,27
I - dépenses réalisées	502 193 626,35	5 839 959,58	27 979 074,40	51 162 589,36
J - résultat d'investissement de l'exercice 2001 (H-I)	578 403,08	- 1 588 499,45	- 4 723 837,31	1 147 569,91
K - résultat reporté d'investissement	- 75 771 677,73	2 199 721,50	- 7 986 987,85	- 17 909 960,63
L - résultat d'investissement à la clôture 2001 (J+K)	- 75 193 274,65	611 222,05	- 12 710 825,16	- 16 762 390,72
R3 - report de recettes	34 063 584,17	170 275,00	7 688 921,49	153 198,18
R4 - report de dépenses	30 753 667,71	441 968,14	901 280,10	1 428 344,81
M - résultat cumulé d'investissement (L+R3-R4)	- 71 883 358,19	339 528,91	- 5 923 183,77	- 18 037 537,35

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Affecte :

a) - 71 883 358,19 € sur les 72 792 588,73 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget principal à la résorption du déficit d'investissement tel qu'évalué ci-dessus,

b) - 339 527,91 € de l'excédent d'investissement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe au remboursement de l'avance consentie par le budget principal,

c) - 5 923 183,77 € sur les 6 039 748,68 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe des eaux à la résorption du déficit d'investissement tel qu'évalué ci-dessus,

d) - 18 037 537,35 € sur les 20 582 455,32 € de l'excédent cumulé de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement à la résorption du déficit d'investissement tel qu'évalué ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,